

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 7 janvier 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'agents techniques principaux de 2^e classe du ministère de la défense

NOR : ARMH2434627A

Par arrêté du ministre des armées en date du 7 janvier 2025 :

I. – Indépendamment des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et des dispositions législatives et réglementaires autorisant le recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique, est autorisée au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'agents techniques principaux du ministère de la défense de 2^e classe.

II. – L'organisation de ces concours est à la charge des centres ministériels de gestion (CMG) de Lyon, de Metz, de Rennes, de Saint-Germain-en-Laye et de Toulon.

III. – Le nombre total de postes offerts est fixé à 87 dont 58 pour les concours externes et 29 pour les concours internes, répartis par CMG, par branche d'activité et spécialité, de la manière suivante :

CMG	Branches d'activité	Spécialités	Nombre de postes		Total
			Externe	Interne	
Lyon	Logistique	Magasinage - gestion des stocks	4	2	6
Total CMG de Lyon			4	2	6
Metz	Métiers de la restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	4	2	6
	Conduite de véhicule	Conduite d'engins de chantier du BTP	2	1	3
	Déploiement, exploitation et maintenance des SIC - filière informatique	Entretien et maintenance des matériels informatiques	2	1	3
	Logistique	Magasinage - gestion des stocks	2	1	3
Total CMG de Metz			10	5	15
Rennes	Maintenance, conduite et utilisation des équipements	Opération en pharmacie industrielle	2	1	3
	Conduite de véhicule	Conduite de véhicules de tourisme, de transports en commun et de poids lourds	2	1	3
	Déploiement, exploitation et maintenance des SIC - filière informatique	Entretien et maintenance des matériels informatiques	3	2	5
	Santé, sécurité, environnement, travail	Santé sécurité environnement travail	2	1	3
	Logistique	Magasinage - gestion des stocks	10	6	16
	Métiers de la restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'hébergement - loisirs	2	1	3
		Métiers de l'alimentation et de la restauration	4	2	6
Total CMG de Rennes			25	14	39
Saint-Germain-en-laye	Déploiement, exploitation et maintenance des SIC - filière informatique	Entretien et maintenance des matériels informatiques	3	1	4

CMG	Branches d'activité	Spécialités	Nombre de postes		Total
			Externe	Interne	
	Conduite de véhicule	Conduite de véhicules de tourisme, de transports en commun et de poids lourds	3	1	4
	Santé, sécurité, environnement, travail	Santé sécurité environnement travail	2	1	3
	Logistique	Magasinage - gestion des stocks	5	2	7
Total CMG de Saint-Germain-en Laye			13	5	18
Toulon	Conduite de véhicule	Conduite de véhicules de tourisme, de transports en commun et de poids lourds	2	1	3
	Logistique	Magasinage - gestion des stocks	2	1	3
	Métiers de la restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	2	1	3
Total CMG de Toulon			6	3	9
Total concours			58	29	87

IV. – Neuf postes sont en outre offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

A défaut de candidates ou candidats qualifiés inscrits sur la liste d'aptitude établie par le ministre de la défense en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre pour exercer les fonctions d'agent technique principal du ministère de la défense de 2^e classe, les emplois vacants ne peuvent être pourvus qu'en satisfaisant aux priorités définies à l'article L. 242-7 du même code et selon la procédure définie aux articles R. 242-17 et suivants du même code.

A défaut de candidates ou candidats qualifiés pour exercer les fonctions d'agent technique principal du ministère de la défense de 2^e classe ou en cas de refus des candidates ou candidats, les emplois non pourvus dans les conditions définies à l'article L. 242-7 s'ajoutent aux emplois à pourvoir au titre du recrutement suivant dans les conditions définies à l'article R. 242-21.

V. – Cinq postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.

VI. – L'ouverture des inscriptions est fixée au 14 janvier 2025.

Les modalités d'inscription sont les suivantes :

Il est fortement conseillé aux candidates et aux candidats de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Aucune demande d'inscription hors-délais ou non conforme aux présentes dispositions ne sera prise en compte.

Les candidates et les candidats ne peuvent s'inscrire qu'auprès d'un seul CMG. En cas de réussite au concours, ils seront affectés dans le périmètre du CMG d'inscription. Le périmètre géographique pour chaque CMG est fixé conformément au tableau mentionné en annexe.

Dès l'inscription, les candidats et les candidates choisissent un seul concours, externe ou interne, et une seule spécialité. Ce choix ne pourra être modifié après la date limite de la validation des inscriptions.

VII. – Les inscriptions par internet ont lieu du 14 janvier 2025 à 12 heures, au 18 février 2025 à 12 heures (fin des inscriptions), heure de Paris.

Le formulaire d'inscription doit être complété sur la plateforme des concours à l'adresse suivante : <https://admissio.defense.gouv.fr>

Pour l'inscription, la candidate ou le candidat utilise une adresse mail personnelle.

Sur la plateforme des concours, la candidate ou le candidat crée son compte en cliquant sur l'onglet « s'enregistrer ». Après avoir créé son compte, la candidate ou le candidat clique sur l'onglet « civils de la défense » pour rechercher le concours auquel elle ou il souhaite s'inscrire et procède à son inscription en ligne.

La candidate ou le candidat téléverse les pièces justificatives requises, telles que mentionnées dans le dossier d'information et éventuellement, pour les personnes en situation de handicap un certificat médical, daté de moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves, délivré par un médecin agréé, et précisant les aménagements nécessaires pour passer l'épreuve, sur la plateforme des concours à l'adresse susmentionnée, au plus tard le 18 février 2025, date de clôture des inscriptions, avant 12 heures, heure de Paris.

Le téléversement des pièces jointes est proposé en toute fin d'inscription. Les candidates et les candidats peuvent terminer leur inscription sans verser ces pièces immédiatement et revenir sur le dossier en se reconnectant sur leur espace personnel jusqu'à la clôture des inscriptions.

Les candidates et les candidats qui ont validé leur inscription peuvent modifier les données de leur dossier directement via leur espace personnel.

Toute modification sur le site d'inscription en ligne doit faire l'objet d'une nouvelle validation. A l'issue de la dernière validation réalisée, la candidate ou le candidat reçoit alors un nouveau courriel rappelant la date et l'heure d'enregistrement de la dernière modification qui est considéré comme seul document opposable.

VIII. – Les candidates et les candidats qui n'ont pas accès à internet peuvent demander un dossier papier d'inscription par voie postale, jusqu'au 10 février 2025, le cachet de la poste faisant foi, au bureau recrutement du CMG auprès duquel ils souhaitent s'inscrire, à l'adresse correspondante mentionnée dans le tableau en annexe.

Afin que le dossier leur soit transmis en retour, les candidates et candidats joignent à leur demande une enveloppe au format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse. Aucune demande de dossier papier par tout autre moyen que la voie postale ne sera prise en compte.

Après avoir complété leur dossier d'inscription, les candidates et candidats l'envoient, par voie postale, au bureau recrutement du CMG auprès duquel ils souhaitent s'inscrire, à l'adresse correspondante mentionnée dans le tableau en annexe.

La date limite d'envoi des dossiers complets est fixée au 18 février 2025, date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier posté après le 18 février 2025 ou parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à cette date ou dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé. Toute pièce complémentaire transmise après cette même date n'est pas prise en compte. Tout dossier incomplet est rejeté.

IX. – L'épreuve écrite d'admissibilité des concours externe et interne a lieu le 18 mars 2025, dans les centres d'examen créés par les CMG organisateurs.

Le programme des spécialités ouvertes aux concours est déterminé dans le dossier d'information délivré aux candidates et candidats et disponible en ligne sur la plateforme des concours à l'adresse suivante : <https://admissio.defense.gouv.fr>

X. – L'épreuve d'admission des concours externe et interne, comportant une épreuve pratique dont la durée ne peut être inférieure à trente minutes ni excéder deux heures, suivie d'une épreuve orale d'entretien avec le jury, a lieu à compter du 12 mai 2025.

XI. – La composition du jury par CMG organisateur est fixée par arrêté du ministre des armées.

Le secrétariat du jury est assuré par un agent du CMG organisateur.

XII. – Les lauréates et lauréats des concours doivent accepter l'affectation qui leur est notifiée au moment de leur nomination en vue de leur prise de fonctions. Ils sont réputés renoncer au bénéfice du concours s'ils ne rejoignent pas leur poste dans le délai qui leur est imparti à compter de la notification d'affectation.

ANNEXE

CENTRES MINISTÉRIELS DE GESTION ORGANISATEURS DES CONCOURS EXTERNES ET INTERNES POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^e CLASSE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Centre ministériel de gestion	Périmètre géographique et adresse postale pour le retrait et le retour des dossiers papier d'inscription
CMG de Lyon	01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74
	CMG de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, quartier Général-Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07
CMG de Metz	02, 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 62, 67, 68, 70, 71, 80, 88, 89, 90
	CMG de Metz, division ressources humaines, bureau recrutement et mobilité, section recrutement concours, quartier de-Lattre-de-Tassigny, BP 30001, 57044 Metz Cedex 01
CMG de Rennes	14, 18, 22, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 76, 85
	CMG de Rennes, division ressources humaines, bureau recrutement-mobilité, section concours et examens professionnels, boulevard Saint-Conwoïon, BP 01, 35998 Rennes Cedex 9
CMG de Saint-Germain-en-Laye	60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, départements et collectivités d'outre-mer et étranger
	CMG de Saint-Germain-en-Laye, division ressources humaines, bureau mobilités et recrutements, section recrutement, base des Loges, 8, avenue du président-Kennedy, BP 40202, 78102 Saint-Germain-en-Laye Cedex
CMG de Toulon	04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 48, 66, 83, 84, 2A, 2B
	CMG de Toulon, BCRM Toulon, division ressources humaines, bureau recrutement et mobilité, section concours et examens professionnels, BP 33, 83800 Toulon Cedex 9